



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES

Service Urbanisme

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE DE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

AFFICHAGE N° du 19 SEP. 2024

Par décision municipale n° **PC 94078 22 00028 M01** du 19 SEP. 2024
Un permis de construire a été délivré à

Domicilié (e) 39 BIS - 41 RUE DE CHATEAUDUN
75009 PARIS-9E-ARRONDISSEMENT

En vue de la réalisation : Modification du nom du pôle d'échanges : « Bois Matar devient
« Villa Nova »
Modification de l'aménagement du parvis
Suppressions et repositionnement du mobilier urbain,
auparavant au droit de la servitude AEP – SUEZ
Modification de l'implantation des stationnements vélos (SUEZ)
Modification du tracé de la piste cyclable
Modification du matériau de façade du système téléporté :
l'aluminium anodisé est remplacé par un vitrage opalescent
Clôture de la zone d'envol passe à 260 cm
Modification du principe de nom « monumental » de la station
Modification du plateau routier surélevé
Ajout de grilles de ventilations en façade du local technique
Légère modification de l'altimétrie des fenêtres
Rehausse altimétrique de la zone d'envol cabines
Ajout d'un accès pylône 4P8 depuis le volume système
Réhausse altimétrique de la zone d'envol cabines
Maintien des deux chênes existants en fin de zone d'envol

Sur un terrain sis AVENUE DU PRESIDENT KENNEDY
Cadastrés AM429, AM252

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service
Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le 19 SEP. 2024
Monsieur le Maire,



Philippe GAUDIN